



Pl 5059 - Ppl 4540
Dépôt : M. Ben Fayot
17.07.2003

6

MOTION

La Chambre des Députés

- considérant que le projet de loi 5059 prévoit une formation des enseignants préscolaires et primaires de 180 ECTS au moins, ce qui correspond à trois années d'études ;
- considérant la nécessité d'approfondir la formation des enseignants du préscolaire et du primaire, étant donné la complexité des situations psychologiques, sociales et culturelles auxquelles se trouvent confrontés les enseignants ;
- considérant, comme indiqué dans l'exposé des motifs du projet de loi 5059, qu'une des caractéristiques des pays qui ont obtenu de bons résultats dans l'étude PISA est la formation universitaire de type long (240 à 300 crédits) des enseignants,

demande que la formation initiale des enseignants préscolaires et primaires soit portée à 240 ECTC, et qu'elle soit approfondie et adaptée aux besoins de l'enseignement,

insiste pour qu'une passerelle soit intégrée dans la faculté de pédagogie pour passer de la filière professionnalisante à la filière académique afin de permettre à ces enseignants de se spécialiser au niveau du diplôme de master et

demande au Ministère de l'Enseignement National de définir, dans les meilleurs délais, le profil des enseignants du préscolaire et du primaire

B. Fayot

S. Wolffart

DELVAUX-STEHREY

J. P. Klein

Kueber